

EAU POTABLE : LES PIEDS SOUS LA TABLE

Une contribution de Jean-Victor Gruat,

Maire de Brennilis (Front de Gauche)

Membre du bureau de la Commission locale de l'eau – CLE - du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux – SAGE – de l'Aulne

Les articles parus dans la presse locale suite à une communication de l'EPAGA s'alarment d'un risque de pénurie d'eau potable qui serait imputable au bas niveau du réservoir St Michel. Cette sécheresse intolérable à laquelle les zones riches et densément peuplées situées en aval du lac de Brennilis veulent à tout prix échapper justifieraient des mesures exceptionnelles d'une rigueur extrême, consistant si on lit bien à ne plus produire d'électricité d'origine hydraulique, à assécher ce qui peut être asséché et à jeter dans une absence d'eau le programme européen de réimplantation de la mulette perlière avec les millions d'euros engagés pour son financement.

Tout cela discuté entre gens de bonne compagnie dans un syndicat mixte buvant les paroles de l'EPAGA, un établissement public qui ne représente en fait que les municipalités grosses consommatrices riveraines de l'Aulne – seulement 6 communes soit Châteaulin, Pleyben et Châteauneuf plus St Coultiz et Gouezec sur les 89 du bassin versant de l'Aulne sont membres de l'EPAGA - avec leurs régies privées dont l'intérêt est bien évidemment de pousser à une consommation qu'elles facturent quasiment à prix d'or.

L'on apprend de surcroît au fil de la lecture que ce même établissement hôte des nantis urbains, l'EPAGA, deviendra responsable au lieu du Conseil général de la gestion du soutien d'étiage à partir du lac de Brennilis. Les consommateurs urbains mettront ainsi d'autant mieux la main sur la ressource commune que, d'une part, le Conseil général ne siègera plus à la présidence de l'EPAGA, et d'autre part que ce même EPAGA a obtenu d'EDF, moyennant probablement une compensation dont on ne connaît ni le montant ni la provenance, une surprenante promesse d'abstinence hydro-électrique. Quant à la mulette perlière, à peine en voie de ressusciter au prix de beaucoup d'efforts des associations, des chercheurs et des fonds publics européens, elle serait allègrement sacrifiée à la soif décidément inextinguible des consommateurs d'aval.

Tout cela soulève bien des questions que la presse n'a apparemment pas eu le temps encore de poser – et que je me permets donc de mettre ici sur la table.

Que font les agglomérés tributaires du soutien d'étiage pour limiter la consommation d'eau des populations qu'ils mettent en avant ? Revendiquer, en appoint de consommation, 10 millions de m³ d'eau pour 165.000 habitants, c'est au-delà du conséquent – plus de 120 m³ par foyer, c'est le double de la consommation annuelle – pas la consommation estivale ! – relevée dans nos villages il est vrai parcimonieux des monts d'Arrée.

A ma connaissance, aucun des syndicats assoiffés des plaines de l'Aulne n'a introduit de système de tarification progressive de l'eau potable, avec bien sûr une composante sociale pour les plus vulnérables. Lorsque j'ai soulevé ce lièvre, au sein d'une réunion du Schéma d'aménagement et de gestion – SAGE – de l'Aulne, l'on m'a bien fait sentir l'incongru de la demande. Et pourtant, **n'y a-t-il pas une insigne absurdité à maintenir des tarifs dégressifs de l'eau (plus on consomme, moins c'est cher) tout en se plaignant d'un risque de pénurie ?**

Qu'a-t-on fait, depuis cette fameuse année référence de 2003 pour améliorer l'approvisionnement en aval de la retenue St Michel, en particulier pour stocker ne serait-ce que partiellement les excédents hivernaux – par exemple ceux provenant des lâchers destinés à produire de l'électricité hydraulique à St Herbot ? Alors que chaque citoyen le pouvant est appelé à récolter les eaux pluviales dans son jardin, les cigales d'aval auraient pu, sur dix années, se préoccuper un peu de stockage hivernal avant de se plaindre des sécheresses estivales.

Quelles garantie a-t-on que, dorénavant décisionnaires en matière de soutien d'étiage, les consommateurs impécunieux que sont les municipalités de Châteauneuf, Pleyben et Châteaulin peu connues pour la sensibilité écologique de leurs dirigeants de l'heure, respecteront l'équilibre indispensable à la survie des espèces menacées et du milieu fragile de l'écosystème autour du réservoir St Michel ? L'on voit se dessiner une communauté d'intérêts uniquement économiques entre des majorités municipales d'une certaine couleur, des régies privées (Veolia pour Châteauneuf et Châteaulin, groupe SAUR (St Gobain) pour Pleyben) et EDF SHEMA qui laissent mal augurer du devenir environnemental de la zone des Monts d'Arrée.

Qu'attend la Préfecture du Finistère pour rappeler, avec la force propre à l'Etat, que les engagements pris vis-à-vis de nos partenaires européens dans le cadre notamment du programme Natura 2000 et de celui du programme LIFE relatif à la mulette perlière seront scrupuleusement respectés, et que les lâchers d'eau devront en conséquence être pleinement compatibles avec les exigences de ces programmes ? Il est à cet égard tout simplement aberrant de vouloir confier la gestion d'une opération aussi sensible pour l'environnement que le soutien d'étiage à une structure comme l'EPAGA n'ayant ni de près ni de loin aucune relation avec les organisations et responsables de la protection de la nature opérant dans la zone du réservoir St Michel.

Quelles sont les actions concrètes menées par le Conseil général socialiste pour favoriser la reprise en gestion directe par les collectivités territoriales de la gestion de l'eau sur leur territoire, pour éviter les risques d'abus inhérents à la gestion privée qui a cours chez les gros consommateurs de la Vallée de l'Aulne ? Les sommes – considérables – qui pourraient être économisées par une reprise en régie municipale de la gestion de l'eau permettraient en effet de concevoir et de mettre en place une politique de l'eau orientée selon une logique de développement durable, et non de profitabilité à court terme. Ce transfert permettrait également de faire changer la mentalité des consommateurs urbains à qui l'on fait croire qu'en tant qu'hôtes payants ils auraient droit à mettre les pieds sous la table et à exiger sans autre réflexion qu'on les abreuve sans compter dès lors qu'ils payent d'une ressource trop rare pour être gaspillée.

Quelle est la contribution de l'agence de l'eau Loire Bretagne allant directement ou indirectement aux syndicats consommateurs d'eau en gestion privée ou à l'EPAGA ? L'agence de l'eau prélève des redevances pesant indistinctement sur les consommateurs, et alourdissant considérablement les factures des plus modestes. Rien ne garantit cependant, peut-être au contraire, que ses interventions bénéficient d'abord aux producteurs locaux soucieux de préserver en régie communale le patrimoine qui leur est échu. Il faut savoir que, pour une commune comme Brennilis, les redevances de l'agence de l'eau représentent, sur les factures d'eau, un montant pratiquement équivalent à la facturation communale pour un consommateur moyen – alors que les travaux d'entretien du réseau entrepris par la commune ne sont a priori pas éligibles à subventions par l'Agence.

Tels sont, brièvement résumées, les quelques questions sur lesquelles il conviendrait à mon sens que se penchent sérieusement les municipalités et syndicats urbains de la vallée de l'Aulne, avant de doctement disserter de l'assèchement planifié du lac de Brennilis et du sacrifice de la mulette perlière sur l'autel du robinet citoyen ...

Jean-Victor Gruat, 25 mars 2012.